

**N°DELB-20260060**

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37    Votants : 41    Absents : 0

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynard
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

**Secrétaire de séance** : Monsieur NICOLLE

---

**19 – Propreté – Désignation des délégués au sein de l'association AMORCE**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour assurer la représentation de Caux-Austreberthe au sein de l'association AMORCE,

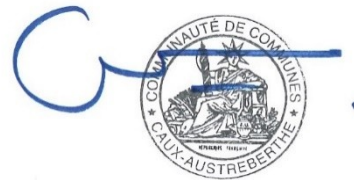
Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de l'association AMORCE.

Titulaire	Suppléant
Sylvain BULARD	Agnès LARGILLET

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*